

EMPLOI : LE PE S'INTERROGE SUR LA PLACE DES LIGNES DIRECTRICES " EMPLOI "

Europolitique

Le Parlement européen accepte de maintenir en 2011 les lignes directrices intégrées pour les politiques économiques et de l'emploi des États membres adoptées en 2010, afin de permettre aux États membres de se concentrer sur leur mise en œuvre. Dans leur avis, rendu le 17 février conformément à la procédure de consultation, les députés européens font néanmoins part à la Commission et au Conseil de leur scepticisme quant à la place de ces lignes directrices parmi les multiples cadres (semestre européen, examen annuel de la croissance, etc.).

Ils ont, à cet effet, adopté une résolution déposée par la commission parlementaire de l'emploi et des affaires sociales, sur la mise en œuvre des lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres, et ce à la suite d'un débat sur les lignes directrices et sur la stratégie UE2020. Cette résolution plaide pour une interaction plus étroite entre les politiques de l'emploi, les politiques sociales et les autres domaines, en particulier les politiques macroéconomiques, de recherche et développement et d'innovation, d'éducation et de formation afin d'atteindre les objectifs de l'Europe 2020.

" Nous sommes frappés de voir que la question de l'emploi et du chômage apparaisse comme secondaire au regard des objectifs de la consolidation budgétaire. Vous proposez que l'âge de la retraite soit augmenté, que le montant des allocations de chômage soit diminué, etc. Nous pensons qu'il y a une intrusion dans le pacte social extrêmement dangereuse ", a déclaré la Française Pervenche Berès (S&D), auteure de la résolution.

RÉCONCILIER ÉCONOMIE ET EMPLOI

Les députés mettent en garde : l'examen annuel de la croissance et le cadre fourni par le semestre européen ne doivent pas servir à remplacer ou à minimiser l'importance des grandes orientations de politique économique et les lignes directrices pour les politiques de l'emploi. " Vous lancez le semestre européen pendant que la chancelière Merkel et le président Sarkozy lancent le pacte de compétitivité. Et, en même temps, vous reconduisez des lignes directrices pour l'emploi, qui ne seront vraisemblablement qu'un espace très vague de définition de ces programmes nationaux ", a lancé Pervenche Berès à l'adresse du commissaire Laszlo Andor (emploi) et du Conseil.

Elle demande que les lignes directrices intégrées soient intégrées au cadre du semestre européen et que l'on soit particulièrement attentif à ce que leur importance ne soit pas réduite. Les lignes directrices pour l'emploi donnent aux États membres des orientations précises concernant l'élaboration de leurs programmes nationaux de réforme et leur exécution. Mais pour les députés, ces objectifs ne sont pas assez pris en compte par les États membres. Sur base des projets de programmes, l'Union européenne serait loin de son objectif d'emploi de 75 % d'ici 2020 puisque la somme des objectifs nationaux serait inférieure d'au moins 2 % par rapport à l'engagement de l'UE. Préoccupés, les députés demandent aux États membres de considérer ces objectifs dans leurs programmes nationaux de réformes (à présenter en avril 2011) avec le même sérieux que celui accordé à l'assainissement de leurs finances publiques : la plus haute priorité doit être accordée à l'augmentation de la participation au marché du travail, à la lutte contre le chômage, à la prévention de l'exclusion à long terme du marché du

travail et au maintien de systèmes de protection sociale forts.

Repère

- Ligne directrice 7: accroître la participation des femmes et des hommes au marché du travail, diminuer le chômage structurel et promouvoir la qualité de l'emploi
- Ligne directrice 8: développer une main-d'œuvre qualifiée en mesure de répondre aux besoins du marché du travail et promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie
- Ligne directrice 9: améliorer la qualité des systèmes d'éducation et de formation et les rendre plus performants à tous les niveaux, et augmenter la participation à l'enseignement supérieur ou d'un niveau équivalent
- Ligne directrice 10: promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté

AUTEUR: Sophie Petitjean